

Group 4. To ensure FPIC respected in REDD projects, what needs to be done at the national level to provide for redress, grievance procedures, and other forms of accountability?

- personality juridique des communautés - reconnaissance des communautés à la base des terroirs coutumiers? mécanisme de définir la personnalité juridique? mais ils sont différents entre les secteurs, eg forêts communautaires. comment identifier qui doit représenter des grands groupes des communautés? la loi des forêts communautaire ne suffit pas pour les projets REDD qui touchent beaucoup des secteurs
- comment structurer la représentation? prendre avantage des structures qui existent déjà dans les textes

- périodique évaluation des engagements des parties prenantes, eg toutes les 5 années? eg un comité de suivi doit être mis en place - niveau local
- ou
- comité de suivi, pas chaque, eg 5 années

- un texte de loi qui doit définir les réparations- eg secteur forestier - administrateur de territoire chargé, après les tribunaux - une procédure nationale
- ministère au niveau national, arrêté de définir les procédures, réparations, il va définir qui doit régler - à la base des protocoles signer avec les communautés - à la base d'une négociation entre REDD promoteurs et communautés, à la base d'un décret national, procédures qui vont réglementer la résolution
- un type de sauvegarde - le décret, eg Banque mondiale
- doit être clair et simple pour une bonne application- pratique - adaptée aux réalités du terrain
- développer dans une manière participative
- doit être forte
- un code doit passer par législatif, des délais potentiels -
- des lois versus les réglementations
- pas d'accord sur la forme de texte - loi? code? décret? arrêté? règles? une réglementation commune - une garantie - reconnaissance par l'état - légalisée, institutionnaliser

- comment définir le plaint - pas nécessaire d'avoir une chose pour REDD
- un processus pour plaint pour tous les secteurs, ne doit pas être spécifique à REDD, u donc les structures attachées à la problématique seront impliquées

-assistance juridique pour les communautés sera nécessaire, l'industrie a déjà

- un arrêté ne suffit pas - REDD implique plusieurs secteurs, ils ont tous leur propre procédures- texte multisectoriel, prendre avantage des structures existantes

- un code de loi nationale ? - générale - doit être développé dans une manière participative - doit être obligatoire

- comités locaux de développement- comités consultatifs déjà établis dans la loi 2011 sur agriculture - besoin d'une structure multisectorielle à tous les niveaux -
- ou une spécifique pour les projets REDD?